



Prix décernés en récompense de l'amélioration de la zone littorale : L'exemple du Pavillon Bleu



Blue Flag



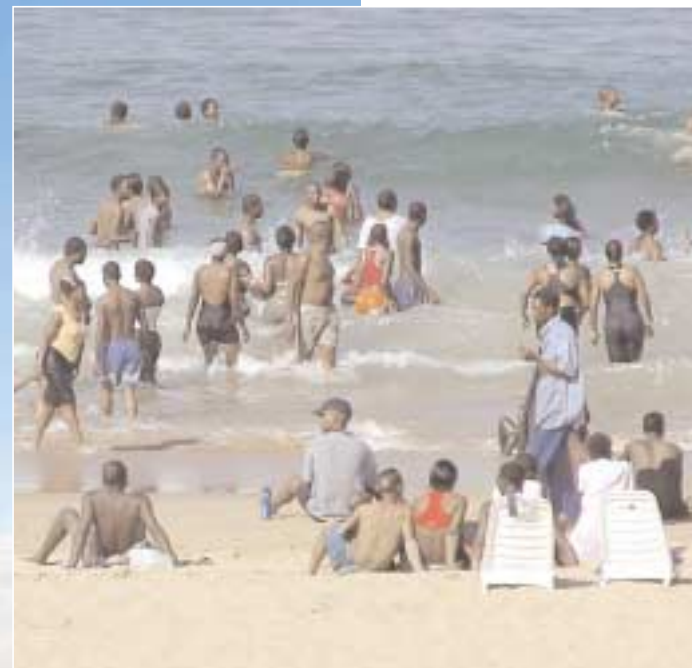
Fondation pour l'Éducation à l'Environnement (FEE)



Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)



Organisation Mondiale du Tourisme (OMT)



l'Organisation du Tourisme des Caraïbes



Programme Régional du Développement Durable du Tourisme de la Caraïbe / Union Européenne





Foundation for Environmental Education

Scandiagade 13
2450 Copenhagen SV Denmark
Tel: +45 33 79 00 79 · Fax: +45 33 79 01 79
Email secretariat@fee-international.org · Web Site www.fee-international.org
Email blueflag@blueflag.org · Web site www.blueflag.org



United Nations Environment Programme

Division of Technology Industry and Economics
Tour Mirabeau, 39-43 quai André Citroën, 75739 Paris
Cedex 15, France
Tel +33.1.44.37.14.50 · Fax +33.1.4.37.14.74
E-mail uneptie@unep.fr · Web site www.unep.org



United Nations World Tourism Organization

Capitán Haya 42 · 28020 Madrid, Spain
Tel +34.91.567 81 00 · Fax +34 91 571 37 33
E-mail omt@world-tourism.org · Web site www.world-tourism.org

© Droit d'auteur 2006 FEE

Cette publication peut être reproduite sous toutes les formes en totalité ou bien en partie pour des raisons pédagogiques ou à but non lucratif sans l'autorisation préalable du détenteur du droit d'auteur à condition que des références soient faites au document original. La FEE serait reconnaissante de recevoir une copie de toute publication utilisant ce document comme source.

La reproduction de ce document pour la vente ou bien pour des raisons commerciales quelconques sans l'autorisation écrite préalable de la FEE est strictement interdite.

Ce rapport a été financé par l'Union Européenne dans le cadre du Projet de développement du produit touristique régional du Programme sur le secteur du tourisme aux Caraïbes. Les avis exprimés sont ceux des consultants et ne reflètent pas forcément la position officielle de l'Organisation du Tourisme des Caraïbes ni celle de l'Union Européenne.

Première édition 2006

Sponsors du Pavillon Bleu

Preambule

La Fondation pour l'Éducation à l'Environnement – FEE – est une organisation à but non lucratif et non gouvernementale qui favorise le développement durable grâce à l'éducation à l'environnement et à l'introduction de cinq programmes : Eco Ecole, LEAF (connaître les forêts), les Jeunes Reporters pour l'Environnement (qui sont tous les trois destinés aux écoles), Les Clés Vertes (un label éco touristique pour les équipements qui se trouvent dans le secteur) et le Pavillon Bleu (un prix décerné aux plages, aux ports de plaisance et aux bateaux). Le Programme Pavillon Bleu se consacre tout spécialement au développement durable du tourisme sur la zone littorale.

Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement, à travers son Programme du tourisme qui est dirigé par le Service de Technologie, de l'industrie et de l'économie (PNUE/DTIE), se charge de la protection de l'environnement en s'assurant que la gestion et l'usage durable de l'environnement naturel, culturel et bâti soient au cœur de tout projet de développement touristique.

L'Organisation Mondiale du Tourisme – OMT / UNWTO – continue d'apporter son soutien à la propagation des bienfaits du tourisme et à sa contribution à l'usage durable des ressources naturelles. Ainsi, l'OMT a produit plusieurs publications techniques avec des lignes directrices consacrées au développement du tourisme et des instruments de politiques spécifiques, y compris les moyens de déployer des systèmes d'indicateurs de durabilité aux destinations.

Dans ce contexte, cette publication FEE/PNUE/OMT est une mise à jour des statuts du Programme Pavillon Bleu.

De plus, il fournit des indications aux pays et régions qui souhaiteraient adhérer au Programme Pavillon Bleu afin d'améliorer la qualité de leurs zones littorales. Ainsi, de nouvelles expériences récoltées en Afrique du Sud, au Canada, et dans les Caraïbes – pays ayant tous des situations écologiques, culturelles et socio-économiques diverses – sont présentées comme des expériences de pays non européens.

Remerciements

La FEE souhaite remercier les partenaires du Programme Pavillon Bleu, ainsi que les coordinateurs nationaux et régionaux pour le travail fourni dans l'élaboration de ce document :

- PNUE – Division Technologie, Industrie et Economie (DTIE) Programme du tourisme : Helena Rey de Assis, Giulia Carbone, ancienne responsable du programme
- WTO / Organisation Mondiale du Tourisme : Eugenio Yunis, Responsable du Développement durable du tourisme
- Le Consortium Pavillon Bleu des Caraïbes : Caribbean Conservation Association (CCA), l'Organisation du Tourisme des Caraïbes (CTO), et Caribbean Alliance for Sustainable Tourism (CAST)
- Wildlife and Environment Society of South Africa (WESSA) : Alison Kelly, opératrice Pavillon Bleu
- Environmental Defence, Canada: Sarah Winterton, opératrice Pavillon Bleu

Le travail initial sur ce document a été réalisé par Mme Monica BOROBIA, consultante du PNUE.

La production et la gestion de cette publication ont été coordonnées par la FEE et la Coordination Internationale du Pavillon Bleu – Finn Bolding Thomsen et Carrie A. Dean.

Contenu

Les prix décernés en récompense de l'amélioration des zones littorales : L'exemple du Pavillon Bleu

Préambule	3
Remerciements	4
1. Introduction	6
2. Le tourisme dans les zones littorales : importance économique et conséquences sur l'environnement	7
3. Le Programme Pavillon Bleu	11
4. Les critères du Programme Pavillon Bleu	13
5. Les acteurs et le processus	17
6. L'adaptation du Programme Pavillon Bleu au nouveau pays adhérent ...	27
7. Les expériences des pays non européens	29
8. Les leçons apprises	32
ANNEXE:	34
• Les contacts, organisations et compléments d'information	

I. Introduction

Bien organisés et bien gérés, les loisirs peuvent favoriser la réduction des conséquences environnementales sur les zones littorales et renforcer l'effort d'utiliser le Tourisme Durable pour stimuler le développement des communautés locales et des destinations. Le tourisme et les loisirs associés à l'image du soleil et de la mer sont au cœur du commerce national et international ; ils contribuent considérablement à la croissance économique. Néanmoins, les coûts liés au tourisme mal organisé et/ou mal géré se font ressentir également. La structure de la vie traditionnelle et indigène, qui est en train de disparaître, la qualité environnementale et la base des ressources naturelles, sur lesquels repose le développement touristique sont des questions soulevées.

Les entreprises et les gouvernements sont tous les deux en train d'incorporer la notion de durabilité comme étant au cœur du développement de l'industrie du tourisme, et ceci afin de répondre aux critères courants du marché, de l'environnement et de la communauté. Au centre du processus se trouve l'adoption des initiatives volontaires, comme les lignes directrices sur l'environnement, les codes de conduite et les systèmes de certification qui soutiennent l'engagement pour rectifier les comportements. Plusieurs initiatives volontaires existent dans les pays développés et dans les pays en voie de développement, surtout dans le secteur de l'hôtellerie. Ces initiatives servent à mobiliser l'industrie, à accentuer la conformité aux lois et aux règlements environnementaux. Les initiatives volontaires sont aussi reconnues comme des moyens efficaces pour soutenir l'introduction des programmes gouvernementaux sur la gestion intégrée des zones littorales.

Malgré les conséquences bénéfiques, il y a encore beaucoup à faire pour favoriser le développement bien ordonné tout en protégeant les destinations côtières. A cette fin, le PNUE et l'OMT tentent d'apporter leur soutien aux politiques équilibrées qui se basent sur plusieurs moyens, parmi lesquels, les initiatives volontaires, telles que les écolabels, tout en tenant compte que d'autres procédés existent aussi.

C'est dans ce contexte que la FEE présente cette publication avec l'exemple du Programme Pavillon Bleu, qui est le premier système à primer la régénération des côtes européennes et qui intègre les critères pertinents courants, tels que la conformité aux Directives de l'Union Européenne sur la Qualité des eaux de baignade. Ceci facilite ainsi la gestion des zones littorales et intègre l'application des obligations légales.

L'étendue du Programme Pavillon Bleu ne cesse de se développer, en soutenant l'amélioration de l'environnement des plages et des ports de plaisance et en renforçant l'approche holistique à la gestion des zones littorales. Ce système ne limite en rien les loisirs et le tourisme sur les côtes mais tente plutôt d'y faire face grâce à une gamme d'activités et à des usagers ayant des liens directs et indirects avec l'environnement côtier. Le Programme Pavillon Bleu pousse les gouvernements et les dirigeants à faire respecter les normes sur l'environnement, l'hygiène et la sécurité par plages et par ports de plaisance fréquentés aussi bien par les populations locales que par les touristes.

L'Afrique du Sud a été le premier pays non européen à appliquer le Programme Pavillon Bleu en 1991. Les pays des Caraïbes et la FEE, en collaboration avec le PNUE, l'OMT et le Consortium Pavillon Bleu des Caraïbes, travaillent depuis 1999 à l'introduction aux Caraïbes du système qui a remporté un vif succès. Depuis 2006, le Brésil, le Canada, le Chili, le Maroc et la Nouvelle Zélande font partie des autres pays non européens qui ont adopté le système et se trouvent tous dans les différentes phases du processus d'application.

Ce rapport cible tout spécialement les institutions qui pourraient être amenées à introduire le Programme Pavillon Bleu au niveau national, c'est à dire devenir les Opérateurs du Pavillon Bleu National.

2. Le tourisme dans les zones littorales : l'importance économique et les conséquences environnementales



Les petits états insulaires en développement, comme les Caraïbes et le Pacifique Sud dépendent énormément des côtes et des plages pour développer le tourisme et les loisirs et pour mobiliser leurs économies.

Les environnements côtiers abritent des habitats divers tels que les mangroves, rivages rocheux, falaises, plages et d'autres, qui sont des atouts environnementaux qui permettent beaucoup d'activités touristiques qui en découlent sur les zones littorales.

2.1 Le tourisme et la destruction de l'environnement

Le secteur du voyage et du tourisme est une des industries les plus importantes au monde avec presque 200 millions d'emplois, et génère plus de 10 % du PNB mondial, soit, plus de 3 500 milliards de dollars américains. Selon les prévisions, en 2020, 1,5 milliard de touristes internationaux dépenseraient 2 000 milliards de dollars américains par an, soit, 5 milliards de dollars américains par jour ; et ceci en plus des touristes nationaux qui représentent un nombre élevé, surtout ceux qui fréquentent les plages, mais qui sont difficiles à dénombrer.

Le tourisme est reconnu comme une des activités économiques les plus importantes pour les zones côtières. Plusieurs régions du monde, notamment les Petits États Insulaires en Développement, comme les pays des Caraïbes et du Pacifique

Sud dépendent énormément des côtes et des plages pour développer le tourisme et les loisirs, et pour mobiliser leurs économies.

Bien que les prévisions à moyen et long termes révèlent une croissance continue au niveau mondial, le secteur doit faire face aux facteurs d'instabilité comme le climat, le ralentissement économique, les conflits politiques et les fluctuations des taux de change. Dans une période d'instabilité, en général, les restrictions budgétaires imposées par les ménages touchent en premier lieu les loisirs.

Donc, étant donné le scénario précédent, il est évident que l'intégrité et la santé des côtes sont d'une importance stratégique pour le développement et la durabilité de l'industrie du tourisme.

Les environnements marins et côtiers abritent des habitats divers qui en général sont composés de dunes de sable, de côtes rocheuses, de falaises, de plages, d'estuaires, de lagunes, de marécages, de mangroves, de récifs coralliens et d'herbiers maritimes. Tous ces habitats sont des atouts environnementaux qui permettent beaucoup d'activités touristiques sur les zones littorales. Ainsi, la destruction de l'environnement et la transformation des côtes ont des effets directs néfastes sur leur durabilité et sur leur capacité à offrir des services environnementaux en menant des actions tampons contre l'érosion et les tempêtes, ou en servant de source de loisirs marins et de ressource alimentaire. Les écosystèmes littoraux sont bel et bien liés ; leur fonctionnement et leur résilience dépendent des relations dynamiques entre les espèces ainsi que des interactions physiques et chimiques au cœur de l'environnement marin.



Les zones côtières doivent faire face à l'agression environnementale provoquée par les facteurs suivants :

- Les sources de pollution terrienne, y compris la boue brute et les effluents industriels
- La pollution maritime, y compris la pollution par les hydrocarbures
- La sédimentation provoquée par l'érosion
- Les activités d'aquaculture pratiquées sur les rivages
- La destruction de l'habitat
- Les infrastructures et les constructions imprévues ou mal organisées et,
- L'exploitation du pétrole et du gaz

Les activités citées ci-dessus révèlent que les comportements engagés sur mer et sur terre peuvent entraîner des effets sur l'environnement marin et sur la qualité de son eau. Par exemple, la sédimentation et la pollution par la boue brute, les pesticides et les autres matières toxiques peuvent détruire le corail au point de ne plus pouvoir le sauver. Le corail contribue à l'essor de nombreuses plages dans le Monde, formées grâce à la décomposition des squelettes de carbonate de calcium en particules fines de sable blanc. La perte des plages entraîne des conséquences graves, parmi lesquelles, l'érosion immédiate du littoral, avec l'intrusion saline et la transformation de la terre par la suite. D'ailleurs, le rôle écologique que jouent les écosystèmes littoraux ainsi que les valeurs économiques, sociales et culturelles significatives doivent aussi être pris en compte.

Le tourisme côtier doit également faire face à d'autres éléments, tels que les ouragans et les tsunamis, aux effets du changement climatique et à l'élévation du niveau de la mer.

La valeur des récifs coralliens :

Il a été évalué entre 100.000 et 600.000 dollars américains par kilomètre carré par an. Le coût estimé de leur protection par le biais des coûts de la gestion d'une zone protégée marine, s'élève seulement à 775 dollars américains par kilomètre carré par an. Les coûts d'installation des brise-lames artificiels construits de tétrapode en béton à Male aux Maldives se sont élevés autour de 10 millions de dollars américains par kilomètre carré. Cette action a entraîné la destruction du récif naturel. En Indonésie, depuis sept ans, un hôtel qui se trouve à West Lombok a dépensé en moyenne 125.000 dollars américains par an pour la restauration de sa plage de 250 mètres suite à l'érosion provoquée par le forage marin de corail.

Source : In the Front Line: Shoreline Protection and other Ecosystem Services from Mangroves and Coral Reefs.

Les économies qui dépendent du tourisme souffrent des dégradations environnementales et le déclin qui en résulte sur le secteur touristique lprovoque des pertes de revenus pour les gouvernements et de recettes pour les communautés et les entreprises locales, ce qui détériore les conditions au niveau des destinations.

Bien que les effets positifs du tourisme soient évidents en termes économiques comme la création d'emplois et de recettes financières, la concentration saisonnière et spatiale des touristes entraînent de graves conséquences sur la gestion des ressources. Le développement du tourisme dans les zones côtières a des effets sur l'environnement physique et sur la biodiversité. Par exemple, pour des raisons de développement, un taux d'érosion plus élevé

Les zones littorales font face aux agressions environnementales et le développement du tourisme peut avoir des effets sur l'environnement physique et sur la biodiversité.



Les effets de la pollution de l'eau

- La boue brute ou mal transformée qui fond dans l'eau y introduit des particules pathogènes qui représentent un danger pour la santé. C'est encore pire quand la boue se mêle à la mer parce que la salinité de l'eau empêche la décomposition bactérienne naturelle des déchets.
- Choléra, typhoïde, dysenterie, hépatite, ainsi que plusieurs maladies de la peau et de l'oeil peuvent toutes être transmises par l'eau, le poisson ou d'autres fruits de mer contaminés
- Souvent, les déchets solides et les effluents largués déversés au large reviennent sur les rivages, ce qui n'est pas seulement dégoûtant mais représente un danger pour la santé ; la dégradation de la vie marine est inévitable.
- La boue et les déchets déversés dans l'eau augmentent les niveaux de certains éléments nutritifs, ce qui risque d'accélérer le processus d'eutrophisation. La croissance végétale excessive modifie le volume de l'oxygène dissous, ce qui réduit la croissance et la diversité sur les invertébrés aquatiques et les poissons par la suite.
- La pollution par les hydrocarbures des bateaux de plaisance et des navires risque de détruire les oiseaux et toutes les formes de vie marine.
- Les métaux lourds et les écoulements chimiques en provenance des navires de croisière, des ports de plaisance et d'autres équipements analogues ont des effets toxiques sur la vie marine. Pour certains de ces produits chimiques leur stabilité dans l'environnement de certains de ces produits chimiques est inattendue. Ceux-ci ont, ayant la capacité de rester dans les tissus gras des animaux aquatiques et des oiseaux qui se trouvent plus haut sur la chaîne alimentaire.
- L'érosion augmente le niveau de l'envasement, qui réduit le degré d'oxygène dissous accessible aux animaux et aux matières végétales ; la quantité de lumière solaire qui pénètre dans l'eau est aussi diminuée.
- Le prélèvement ou l'enlèvement des récifs du corail vivant, des coquillages et d'autres formes de vie marine afin de fabriquer des souvenirs détruisent les récifs et une partie considérable de l'écologie côtière.

Source : *Sowing the Seeds of Change - An Environmental Teaching pack for the Hospitality Industry*. 2001. EUHOFA, IH&RA, UNEP. 218 pp.

Les infrastructures telles que le système du réseau d'égouts, l'évacuation des déchets solides, le système de transport et l'accès à l'eau potable sont des éléments clés. Bien qu'en quantité suffisante pour la communauté pendant la grande partie de l'année, il peut y avoir une pénurie pendant la saison d'intense activité touristique.

L'afflux des touristes et l'évolution démographique des zones littorales présentent aussi de nouveaux défis environnementaux et sociaux : du développement urbain à la destruction des valeurs culturelles traditionnelles. D'ailleurs, les questions de santé et de sécurité sont aussi des éléments importants auxquels il faut prêter attention en considérant la dégradation côtière. Les dangers sur la santé provoqués par la contamination de l'eau potable par les effluents, tels que les maladies pulmonaires et intestinales ainsi que les infections qui portent atteinte aux baigneurs et à la vie marine, stimulent la croissance végétale excessive et par conséquent l'eutrophisation, qui diminue les niveaux d'oxygène – sont aussi des défis auxquels le secteur des loisirs et du tourisme doit faire face.

2.3 Les outils de gestion de la zone littorale : Le rôle des initiatives volontaires

La gestion de l'environnement côtier naturel et de son évolution accroîtra en importance en réponse à la demande progressive du secteur du tourisme pour un environnement de qualité. La protection de l'environnement marin tout en favorisant les loisirs et le tourisme dépendra d'une collaboration active du gouvernement, de l'industrie, des organisations de conservation et des communautés locales.

Pour que les ressources côtières et marines puissent répondre aux besoins courants et éventuels du développement, une approche stratégique au planning et à la gestion des côtes doit être adoptée afin de conserver leur fonctionnement et les services offerts. La Gestion

intégrée des zones littorales tente de réconcilier les demandes du développement à la conservation des ressources naturelles, en apportant un soutien aux efforts des partenaires.

Il n'existe pas un seul schéma directeur pour la Gestion intégrée des zones littorales. Tout chose considérée, l'application dépendrait de l'introduction d'une gamme d'instruments et d'outils (politique, réglementaire et économique), y compris la promotion d'actions volontaires entreprises par l'industrie et les partenaires. Le Programme Pavillon Bleu sert d'exemple d'un outil courant qui facilite la gestion des zones littorales, non seulement en améliorant la qualité environnementale des plages et des ports de plaisance, mais aussi en favorisant une gestion plus holistique.

La Gestion intégrée des zones littorales

La Gestion intégrée des zones littorales – qui fait référence aussi aux bassins versants de l'eau douce – est de plus en plus reconnue comme étant une approche efficace pour la gestion et la conservation de l'environnement marin et côtier. Il faut considérer une application plus étendue de cette approche aussi bien pour la résolution des problèmes courants que pour les défis éventuels, grâce aux actions suivantes :

- Encourager des approches coordonnées, transversales et holistiques à la gestion des ressources environnementales et des services, tout en prenant en compte les questions environnementales, de santé publique, les questions économiques, sociales et politiques

- Faire en sorte que l'évaluation des effets sur l'environnement, la gestion des risques et l'analyse du rapport coûts bénéfiques soient intégrées au processus décisionnel et incorporer autant que possible la valeur des services écosystèmes
- Attirer la participation active de toutes les parties prenantes majeures (les autorités locales, le secteur privé et surtout le secteur public sympathique dévoué à la cause) dans la création et l'application de la Gestion intégrée des zones littorales
- Programmer l'évaluation régulière des systèmes de gestion et leur application, ainsi que la modification des priorités, des objectifs et des méthodes si nécessaire
- Renforcer les capacités institutionnelles grâce à des programmes de formation

Source : GESAMP (IMO/FAO/UNESCO-IOC/WMO/WHO/IAEA/UN/UNEP Joint Group of Experts on the Scientific Aspects of Marine Environmental Protection). 2001. *A Sea of Troubles. Rep. Stud. GESAMP No. 70.* 35 pp.



3. Le Programme Pavillon Bleu

3.1 Son histoire et son développement

Le Pavillon Bleu est un système de certification volontaire ciblant les plages et les ports de plaisance. Il est géré par et appartient à l'organisation indépendante à but non lucratif, la Fondation pour l'Éducation à l'Environnement (FEE), connue anciennement comme la FEEE (Fondation Européenne pour l'Éducation à l'Environnement). L'organisation a un statut international depuis 1999, avec des membres au niveau mondial. Depuis 2006, l'organisation a des membres dans 44 pays.

Le Programme Pavillon Bleu a été créé en France en 1985 où les prix Pavillon Bleu ont été décernés aux municipalités côtières selon des critères portant sur l'épuration des eaux usées et sur la qualité des eaux de baignade. En 1987, le Programme Pavillon Bleu s'est étendu au niveau européen avec le soutien de la Commission européenne, exerçant le rôle d'instrument de l'application de la Directive de l'Union Européenne sur la Qualité des eaux de baignade, ainsi que sur les autres questions de gestion environnementale, telles que la gestion des déchets, le planning et la protection des zones littorales et l'intégration des ports de plaisance.

Une sélection des critères plus stricts et plus holistiques a été adoptée depuis quelques années. Au fur et à mesure que l'étendue du programme a dépassé les frontières européennes, des critères régionaux distincts ont été développés pour les plages. En 2006, ces critères ont été amalgamés dans un document international en application dans tous les pays membres.

Actuellement, le Programme Pavillon Bleu est un écolabel reconnu et décerné au public et aux preneurs de décision et aux tours opérateurs. En 2006, ce prix a été décerné à plus de 3 100 plages et ports de plaisance dans 36 pays.

L'application du programme en dehors de l'Europe a débuté en 1998 en Afrique du Sud et le premier prix a été décerné en 2001. Parmi les autres pays non européens l'ayant adopté figurent le Canada, la République Dominicaine, la Jamaïque, le Maroc, la Nouvelle Zélande et Porto Rico, tandis que d'autres pays comme la Barbade, Brésil, Chili et les Turks et Caicos sont au premier stade de mise en application.

Actuellement, le Programme Pavillon Bleu est un écolabel reconnu globalement et décernée au public, et aux preneurs de décision et aux tours opérateurs. En 2006, ce prix a été décerné à plus de 3 100 plages et ports de plaisance dans 36 pays.



Le nombre de prix Pavillon Bleu décernés aux plages et ports de plaisance par pays en 2006

Pays	Plages	Ports de plaisance
Afrique du Sud	20	0
Allemagne	39	123
Angleterre et Irlande du Nord	85	6
Belgique	6	6
Bulgarie	11	0
Canada	5	0
Caraïbes	9	2
Chypre	49	0
Croatie	103	19
Danemark	211	77
Ecosse	8	1
Espagne	480	82
Estonie	2	4
Finlande	6	30
France	269	84
Grèce	411	5
Irlande	81	3
Islande	2	3
Italie	216	52
Latvia	6	1
Lettonie	6	0
Maroc	4	0
Monténégro	15	0
Pays Bas	40	45
Norvège	0	4
Nouvelle Zélande	0	1
Pays de Galles	43	4
Pologne	2	3
Portugal	207	11
Romania	8	1
Slovénie	8	2
Suède	192	14
Sweden	45	58

Source : Programme Pavillon Bleu

3.2 Objectifs et forces

Le but du Programme Pavillon Bleu est le développement durable des plages et des ports de plaisance en assurant l'application des critères stricts portant sur la qualité de l'eau, l'éducation et l'information environnementales, la gestion environnementale, la sécurité et les autres services.

Les objectifs principaux du Programme Pavillon Bleu sont d'accroître la sensibilisation à la protection de l'environnement côtier et de donner une plus grande importance aux questions environnementales dans le processus décisionnel des autorités locales et de leurs partenaires. L'éducation à l'environnement a toujours été l'élément principal du programme et le restera. L'éducation cible les preneurs de décision, les touristes, les dirigeants, les employés et les communautés locales et couvre divers domaines tels que les pratiques environnementales, les systèmes de gestion, la sécurité et l'interprétation de la nature.

Le Programme Pavillon Bleu réunit les partenaires dans la gestion durable et le développement des ports de plaisance et des plages, surtout des secteurs du tourisme et de l'environnement aux niveaux local et national Ceci est possible grâce aux actions suivantes :

- Le renforcement des critères portant sur la qualité de l'eau, l'éducation à l'environnement, la gestion environnementale, la sécurité et les services
- La sensibilisation des visiteurs des plages et des ports de plaisance aux bonnes pratiques à exécuter dans les environnements côtiers
- L'éducation du personnel travaillant directement à la gestion des plages et aux ports de plaisance
- La sensibilisation de la communauté entière à la protection de l'environnement littoral, et
- L'encouragement de la participation volontaire à l'action environnementale

L'ampleur et l'influence du Programme Pavillon Bleu se sont développées depuis ses débuts. Ses objectifs se sont progressivement étendus à l'amélioration de la gestion des régions côtières au lieu de se concentrer seulement sur des plages et des ports de plaisance précis.

Les forces du Programme Pavillon Bleu se trouvent surtout dans les principes et les caractéristiques sur lesquels le programme fonctionne, à savoir :

- **Le renforcement positif**, qui souligne les réalisations accomplies par des plages ayant reçu des prix
- **La participation élargie** à plusieurs partenaires locaux et nationaux qui sont à la base de toute action
- **L'action volontaire**, qui signale que tous les volontaires acceptent de respecter les critères du Programme Pavillon Bleu
- **L'opération indépendante**, pour empêcher que le système des prix ne soit influencé par des intérêts locaux ou financiers
- **La modification des critères**

4. Les Critères du Programme Pavillon Bleu

Les deux éléments principaux liés au Programme Pavillon Bleu sont *Les Critères* et *Le Contrôle et le Suivi*. Les critères seront détaillés dans cette partie. Le Contrôle et le Suivi font partie intégrale du programme et seront détaillés dans le chapitre intitulé Les Acteurs et les Procédés.

La durée de la saison est un autre élément qui doit être pris en compte parce que les critères doivent être mis en application lors de la saison officielle du Pavillon Bleu. La saison officielle de baignade et de l'ouverture des ports de plaisance diffère selon les pays : de toute l'année à plusieurs mois voire à quelques mois seulement. La saison Pavillon Bleu devrait correspondre à l'arrivée des touristes sur les plages et aux ports de plaisance et à la période de l'année où les critères peuvent être mis en application. Par exemple, la saison pourrait être limitée à cause du froid ou de la saison des ouragans.

Les Critères

Le Prix, le Pavillon Bleu, est décerné chaque année aux plages et aux ports de plaisance qui remplissent les critères portant sur :

- La qualité de l'eau
- L'éducation et l'information environnementales
- La gestion environnementale
- La sécurité et les services

Les critères du Programme Pavillon Bleu sont révisés et remis à jour tous les 5 ans. La dernière révision date de 2006 tandis que les critères portant sur les ports de plaisance ont été mis au point en 2004.



4.1 Les Plages

Une plage doit respecter les 29 critères du programme pour que le prix du Pavillon Bleu lui soit décerné. Les plupart des critères sont obligatoires (i), tandis que d'autres servent de lignes directrices (g) ou ne sont pas pertinents (na). Tous les critères obligatoires doivent être remplis, le respect du nombre maximum des lignes directrices est recommandé.

Les critères internationaux permettent de petites variations régionales. La liste complète des notes explicatives du Programme Pavillon Bleu définit ces différences.

Le Pavillon Bleu est retiré si certains critères ne sont pas remplis pendant la saison ou bien si les conditions sont modifiées. Les critères du Programme Pavillon Bleu International représentent les obligations minimales, puisque les critères des programmes nationaux peuvent être encore plus stricts.

Les critères du Pavillon Bleu International 2006 destinés aux plages

Certains critères sont obligatoires, les autres servent de lignes directrices ou ne sont pas pertinents – Une liste complète des critères destinés aux plages avec notes explicatives est disponible sur le site du Programme Pavillon Bleu, www.blueflag.org

LA QUALITE DE L'EAU

1. Le respect des critères et des normes portant sur la qualité des eaux de baignade
2. La plage ne doit pas être soumise aux déversements industriels ni à ceux de la boue
3. Le suivi de la santé des récifs coralliens qui se trouvent à proximité de la plage
4. L'observation de l'ensemble des critères de qualité pourtant sur l'épuration des eaux usées et des affluents
5. La décomposition naturelle des algues et d'autres matières végétales sur la plage est recommandée sauf en cas de nuisance publique

L'EDUCATION ET L'INFORMATION ENVIRONNEMENTALES

6. L'affichage de l'information concernant les écosystèmes des zones littorales et sur les zones sensibles naturelles qui s'y trouvent
7. L'affichage de l'information sur la qualité des eaux de baignade
8. L'affichage de l'information sur la campagne du Programme Pavillon Bleu
9. L'affichage du code de conduite sur la plage tandis que les lois réglant l'usage de la plage doivent être disponibles à la demande du public
10. L'offre d'un minimum de 5 activités éducatives sur l'environnement

LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ECOLOGIQUE

11. La mise en place d'un comité pour la gestion de la plage chargé de l'application des systèmes de la gestion environnementale et d'un processus d'évaluation de la plage
12. La plage doit remplir toutes les conditions de l'emplacement et de l'exploitation de la plage (le planning de la zone littorale et les règlements environnementaux)
13. La plage doit être propre
14. La présence en quantité suffisante de poubelles sur la plage ou à proximité ; elles doivent être entretenues et vidées régulièrement
15. La présence de containers destinés aux matières recyclables sur la plage ou à proximité
16. Les équipements sanitaires propres doivent se trouver en quantité suffisante avec l'évacuation ordonnée des effluents
17. Le camping, la conduite de voitures et la décharge des ordures sont formellement interdits
18. Les règlements concernant les chiens et les autres animaux domestiques doivent être respectés
19. Tous les bâtiments et les équipements de la plage doivent être bien entretenus
20. Il faut encourager l'usage d'un système de transport durable sur la plage

LA SECURITE ET LES SERVICES

21. Des maîtres nageurs ou bien des équipements de sauvetage doivent être présents sur la plage
22. Des équipements de secours doivent être présents sur la plage
23. Afin de prévenir les conflits et les accidents, les différents usagers et l'utilisation de la plage doivent être contrôlés
24. Un plan d'urgence prévenant le risque de pollution doit être mis en place
25. La mise en place d'un accès sûr à la plage
26. Un système de patrouille doit être mis en place sur la plage
27. L'accès à l'eau potable sur la plage
28. Les toilettes et les équipements accessibles aux handicapés dans au moins une plage Pavillon Bleu dans chaque municipalité
29. L'affichage d'un plan de la plage avec les différents équipements

4.2 Les Ports de plaisance

Le développement de la navigation de plaisance et des ports de plaisance a attiré l'attention sur le devoir de protéger la qualité environnementale des voies navigables qui font partie intégrale de la gestion des zones littorales.

Le Prix du Pavillon Bleu est décerné aux ports de plaisance ayant rempli les 22 critères. Comme pour les plages, la plupart des critères sont obligatoires (o), tandis que d'autres sont des lignes directrices. Tous les critères obligatoires et un nombre maximum des lignes directrices doivent être remplis. Le Pavillon Bleu est retiré si certains critères ne sont pas remplis pendant la saison ou bien si les conditions sont modifiées.

Les critères du Pavillon Bleu International 2006 destinés aux ports de plaisances

Une liste complète des critères est disponible sur le site du Programme Pavillon Bleu, www.blueflag.org

L'EDUCATION ET L'INFORMATION ENVIRONNEMENTALES

1. L'affichage de l'information environnementale sur des zones sensibles naturelles terrestres et marines à proximité du port (o)
2. L'affichage du code de conduite dans le port (o)
3. L'affichage de l'information de la campagne du Programme Pavillon Bleu et/ou des critères du Pavillon Bleu destinés aux ports de plaisance (o)
4. L'organisation d'un minimum de trois activités éducatives au profit des usagers et du personnel du port (o)
5. Un prix Pavillon Bleu individuel décerné aux propriétaires de bateaux par le biais du port (o)

LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ECOLOGIQUE

6. La création d'une politique environnementale et d'un plan du port. Le plan doit faire référence à l'eau, à la consommation de déchet et de l'énergie, aux questions de santé de la sécurité et à l'usage des produits écologiques quand c'est possible
7. Une quantité suffisante de containers appropriés à la réception des déchets dangereux (peintures, solvants, grattage de bateaux, additifs antidépôt, batteries, huile usée, évaselement). Une entreprise contractante autorisée doit être chargée du déversement des déchets qui devrait se faire dans un lieu autorisé à recevoir les déchets dangereux (o)
8. La présence en quantité suffisante de poubelles. Une entreprise contractante autorisée doit être chargée du déversement des déchets qui devrait se faire dans un lieu autorisé à recevoir les déchets dangereux (o)
9. La présence dans le port de containers destinés aux matières recyclables, tels que les bouteilles, les boîtes en fer blanc, le papier, les matières plastiques, les matériaux organiques, ... (o)
10. La présence dans le port d'équipements de pompage de l'eau de cale (ld)
11. La présence dans le port d'équipements de pompage des toilettes (ld)
12. Les bâtiments et les équipements doivent être bien entretenus et se conformer à la législation nationale. Le port doit bien s'intégrer à l'environnement naturel et artificiel (o)
13. La présence d'équipements propres en quantité suffisante, et bien affichés, y compris des douches et de l'eau potable. Le déversement contrôlé des eaux d'égouts dans une station d'épuration autorisée (o)
14. Si le port possède un service de bateau atelier et de lavage, les polluants ne doivent pas pénétrer dans le réseau d'égouts, le sol du port, ni dans l'environnement naturel (o)
15. La promotion d'un transport durable (ld)
16. Le stationnement et la conduite des voitures sont formellement interdits, sauf dans les endroits précisés (o)

LA SECURITE ET LES SERVICES

17. L'affichage de la présence en quantité suffisante des équipements de sauvetage, des équipements de secours et des équipements contre l'incendie. Les équipements doivent être agréés par les autorités nationales (o)
18. La présence dans le port d'un plan d'urgence en cas de pollution, d'incendie ou d'autres accidents ; l'affichage des mesures de sécurité dans le port (o)
19. La présence de l'électricité et de l'eau dans les postes de mouillage ; les équipements doivent se conformer à la législation nationale (o)
20. La présence des équipements pour les handicapés (ld)
21. L'affichage d'un plan du port avec les différents équipements (o)

LA QUALITE DE L'EAU

22. L'eau et le port doivent être propres (pas de présence d'huile, ordures, eau des égouts ni d'autres indicateurs de pollution) (o)



4.3 Les Bateaux

Le Programme Pavillon Bleu Individu est un système d'engagement personnel qui encourage les marins à respecter l'environnement marin quand ils s'y trouvent. Les marins privés reçoivent un petit fanion Pavillon Bleu s'ils s'engagent à suivre le Code de Conduite du Programme Pavillon Bleu pour les marins. Ainsi, ces marins facilitent les objectifs du Programme Pavillon Bleu en limitant leur impact sur la bande côtière et sur les ressources marines. Le marin signe le Code de Conduite en promettant ainsi de se conformer aux directives qui s'y trouvent. Le contenu du code, qui est disponible chez les Opérateurs Nationaux du Programme Pavillon Bleu, varie selon les pays et existe dans les langues nationales.

Les déclarations suivantes se trouvent typiquement dans le Code de Conduite Environnementale :

- Je m'engage à ne pas jeter les ordures à la mer
- Je m'engage à ne pas déverser l'eau des toilettes dans la bande côtière ou dans les zones sensibles
- Je m'engage à ne pas jeter de matières nocives (huile, peinture, batteries usées, décapants,...) dans la mer. Je les mettrai dans les containers précis qui se trouvent au port
- Je m'engage à promouvoir les équipements de recyclage que j'utiliserai moi-même (verre, papier,...)
- Je m'engage à utiliser les produits les plus écologiques et les plus efficaces parmi les peintures, les additifs antidépôt, les décapants pour peinture, et les détergents
- Je m'engage à signaler immédiatement aux autorités toute pollution ou toute contravention au règlement environnemental
- Je m'engage à ne pas pratiquer de technique de pêche interdite et à respecter la saison de pêche
- Je m'engage à respecter les zones sensibles et naturelles protégées
- Je m'engage à ne pas endommager le fond de la mer, par exemple, au moment de l'ancre
- Je m'engage à ne pas perturber les pêcheries ou les engins de pêche
- Je m'engage à ne pas acheter ni utiliser les objets fabriqués en exploitant des espèces protégées ou en provenance des sites archéologiques sous-marins
- Je m'engage à encourager les autres marins à protéger l'environnement

5. Les Acteurs et les Procédures

5.1 Les Procédures de base

Le Prix Pavillon Bleu est décerné pour une saison seulement. Pour y accéder, tous les critères obligatoires ainsi qu'un nombre maximum des lignes directrices doivent être remplis par les plages ou les ports de plaisance prétendant au Prix.

Concernant les procédures de demande applicables aux plages, l'autorité locale appropriée (la municipalité) dépose le formulaire de demande auprès de l'Opérateur National du Programme Pavillon Bleu en y joignant de la documentation et après consultation avec les partenaires. Pour les ports de plaisance, l'opérateur ou bien le dirigeant du port fait la demande du prix Pavillon Bleu.

Les demandes sont soumises en premier lieu au jury national puis au jury International. Une fois l'approbation reçue, le prix est décerné pendant la saison suivante. Pendant la dite saison, le site est contrôlé afin d'assurer sa conformité avec les critères du Programme Pavillon Bleu.

5.2 Les Responsabilités des Acteurs

Le Programme Pavillon Bleu est coordonné au niveau local, national et international. La qualité du programme dépend énormément de la force, des compétences et de l'engagement des acteurs concernés.

La Coordination du Programme Pavillon Bleu

La FEE s'occupe de la coordination internationale par le biais de la Coordination Internationale – basée à Copenhague, Danemark – qui travaille étroitement avec les organisations partenaires internationales. C'est l'organe administratif chargé des affaires courantes du programme au niveau international. Elle sert de moyen de support et de ressource aux Opérateurs nationaux, gère les développements, les questions, les problèmes et les plaintes éventuels, l'échange de l'information entre les pays et l'organisation des évaluations du jury international.

La Coordination du Programme du Programme Pavillon Bleu

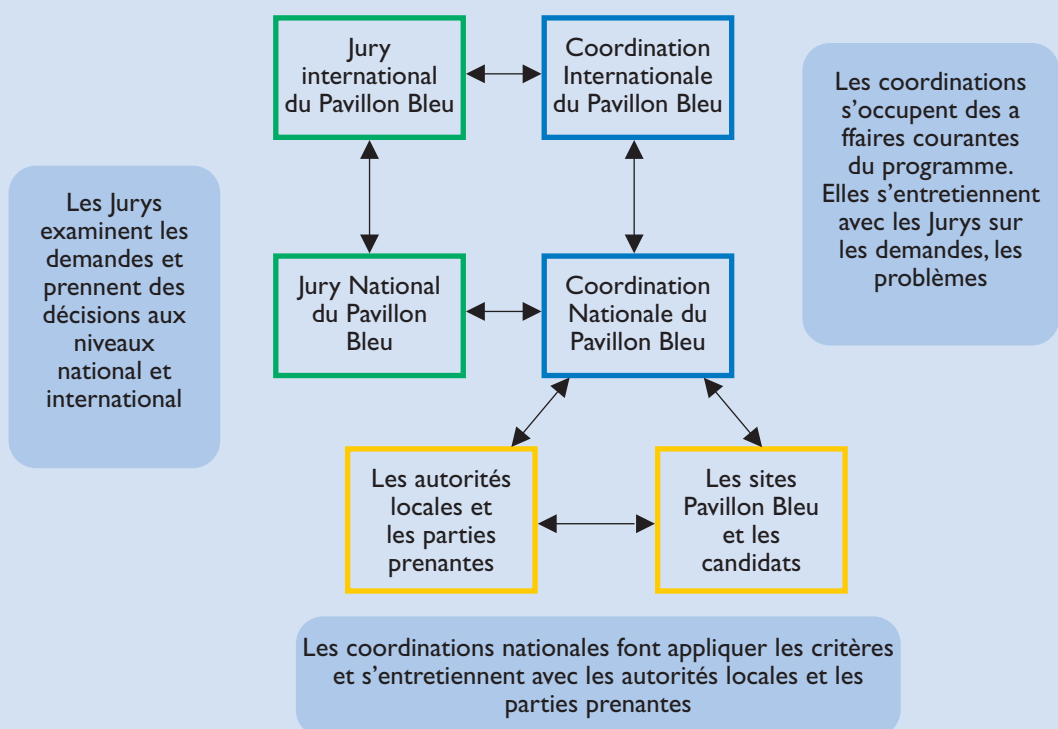
La FEE s'occupe de la coordination du programme au niveau national par le biais de l'organisation membre du pays concerné. La coordination nationale doit nommer une personne au poste d'opérateur national officiel qui sera chargé des affaires courantes de la campagne nationale et d'entretenir les relations avec la Coordination Internationale.

En tant qu'opérateur du Programme Pavillon Bleu, l'organisation nationale du Programme Pavillon Bleu doit remplir plusieurs fonctions, parmi lesquelles :

- L'information aux candidats sur les critères du Programme Pavillon Bleu et expliquer les conditions de participation
- L'évaluation initiale des demandes et des recommandations au jury national
- L'organisation du jury international
- Les visites-conseils aux participants et le contrôle de la conformité aux critères pendant la saison
- La mise au service des candidats de l'information à distribuer aux visiteurs et usagers
- La publication du programme au niveau local et national
- La création d'une source continue d'inspiration et d'encouragement aux candidats
- La participation et la contribution de façon active aux éléments internationaux du Programme

- La collecte des fonds au niveau national pour l'application du Programme Pavillon Bleu
- L'encouragement de l'amélioration volontaire
- La facilitation active des développements officiels et politiques sur les questions traitant des zones littorales nationales et d'autres éléments du programme

Les Organismes du Programme Pavillon Bleu et leur rôles



Le Jury National du Programme Pavillon Bleu

Le Jury National est l'organisme chargé de la campagne nationale « au sens politique. » Le jury examine les demandes des candidats avant de les envoyer au jury international pour s'assurer du respect de tous les critères, pour délibérer et prendre des décisions concernant des problèmes réels ou éventuels. Les membres du jury représentent toute la gamme de l'expertise requise pour le programme.

La composition typique du jury national du Programme Pavillon Bleu

- Ministère de l'environnement
- Ministère de Santé
- Ministère du Tourisme et / ou l'Office national du tourisme
- Association des autorités locales
- Association nationale de la voile ou autres experts du port
- Association des dirigeants de plages / Association des dirigeants de ports
- Association nationale de sauvetage
- Les experts en éducation
- L'organisation FEE
- Autres organisations non gouvernementales
- Autres experts (par exemple, l'Association des consommateurs, l'Association des marins,...)

Le Jury International

Le jury international se réunit deux fois par an afin d'examiner les demandes acceptées par les jurys nationaux et de délibérer sur les cas de dérogation. Le jury international est composé des partenaires internationaux concernés et des représentants de la FEE. Le jury international prend la décision finale sur les candidats au Programme Pavillon Bleu.



La composition du Jury International du Programme Pavillon Bleu

- Le Comité de Direction de la FEE
- Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)
- Organisation Mondiale du Tourisme (OMT)
- International Lifesaving Federation (ILS) / Fédération internationale du sauvetage
- Conseil international des associations des industries nautiques (ICOMIA)
- Union Internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN)
- L'expert en l'éducation environnementale
- L'expert en matière de santé
- European Union for Coastal Conservation (EUCC) / Union européenne pour la Protection du Littoral (pour les pays européens seulement)
- l'Union Européenne (pour les pays européens seulement)

Les gouvernements et les partenaires locaux

Les gouvernements et les partenaires locaux ont des rôles critiques au sein du Programme Pavillon Bleu, à savoir :

- Coordination des demandes de prix du Pavillon Bleu pour les plages
- Vérification de la conformité aux critères de la qualité des échantillons de l'eau fournie par les plages du Pavillon Bleu et prise des mesures en cas de problèmes
- Coordination de la collecte des ordures et de la présence des containers appropriés
- Coordination de la collecte des déchets pour le recyclage
- Coordination de la collecte et élimination appropriée des déchets toxiques
- Vérification de la conformité aux critères des dispositions de la sécurité
- Gestion des plages et des ports afin d'empêcher la détérioration environnementale
- Entretien esthétique des plages et des ports
- Avertissement aux visiteurs du besoin de conserver l'environnement, des mesures de sécurité et des services disponibles
- Intégration des considérations environnementales au planning local
- Amélioration des activités portant sur l'éducation et l'information environnementales
- Suivi des sites lauréats et communication des conditions à l'opérateur national du Programme Pavillon Bleu
- Battre Pavillon Bleu sur les plages et les ports et afficher les critères et des informations pertinents
- Publication locale des sites lauréats et des résultats du Programme Pavillon Bleu
- Retrait du Pavillon en cas de non-conformité aux critères

5.3 Rôles et Responsabilités: Contrôle et Suivi

La consultation, l'évaluation et le suivi sont les éléments essentiels pour vérifier la conformité aux critères et assurer le succès du programme et la crédibilité du système du prix. Les différents experts contrôlent et suivent en tant que spécialistes les différentes étapes de l'année du programme.

Control Points

- Avant Saison
- Présentation de demande
- Les réunions du jury
- La Saison Programme Pavillon Bleu
- Après la saison

Avant Saison

Les opérateurs nationaux doivent communiquer avec les sites participants de l'année précédente ainsi qu'avec les nouveaux candidats. Ces derniers doivent recevoir des renseignements sur le programme de l'année suivante, les délais de candidature et les modifications au programme ainsi que les développements.

Pendant cette période, les candidats doivent recevoir des visites-conseils de la part des opérateurs nationaux sur les moyens de développer les plages ou les ports. Celles-ci peuvent prendre les formes d'ateliers, de séminaires, de réunions ou de conversations privées avec échange d'informations.

C'est aussi le moment propice pour faire le point sur les problèmes de l'année précédente et de les résoudre avant le début de la saison suivante.

Présentation de demande

Les demandes sont faites par les municipalités et les dirigeants des ports, avec le support de l'opérateur national. La demande est présentée avec les documents requis en annexe. L'opérateur national examine les demandes et les documents, et sollicite plus de documents

si nécessaire. Concernant les plages candidates, la qualité de toutes les eaux de baignade de la saison précédente est analysée et comparée aux critères. Le jury national prépare ses demandes à l'inspection.

Les réunions du jury

Le jury national de chaque pays se réunit afin de revoir les demandes des plages et des ports et de prendre des décisions pour l'année en cours. Le jury devrait bien connaître le Programme Pavillon Bleu, les critères, l'esprit du programme ainsi que les progrès éventuels. Les membres du jury national représentent aussi l'aspect politique du programme national. Eventuellement, leurs décisions pèseront sur la direction et la qualité du programme national.

Les membres du jury devraient s'impliquer en dehors des réunions, en apportant leur support à la campagne à travers leurs connections politiques et professionnelles et en facilitant le dénouement des problèmes éventuels. Par exemple, le représentant du Ministère de la Santé ou de l'Environnement devrait aborder la question de la qualité de l'eau au plus haut niveau, ou bien le représentant du Ministère de l'Education pourrait encourager la coopération des autres institutions pédagogiques aux activités éducatives sur l'environnement.

Le jury national sélectionne les plages et les ports candidats qui sont soumis au jury international. Les postulants pourraient être refusés s'ils ne respectent pas tous les critères du Programme Pavillon Bleu, ou bien si des documents requis manquent. Dans les conditions ambiguës, les candidats font l'objet d'une dérogation spéciale.

Le jury international se réunit deux fois par an ; en avril afin de délibérer sur le choix des candidats qui viennent surtout d'Europe, d'Amérique du Nord, d'Afrique du Nord, et en septembre pour les demandes en provenance d'Afrique du Sud, d'Amérique du Sud, des



Caraïbes et de l'Océanie. Outre l'inspection des plages et des ports candidats, le jury international fait des contrôles ponctuels profonds ainsi que des évaluations des activités organisationnelles au niveau national, telles que les visites de contrôle nationales, ou l'analyse du progrès de nouveaux développements, etc. La Coordination Internationale du Programme Pavillon Bleu reçoit les demandes soumises et les documents nécessaires, et les prépare pour l'inspection par le jury international.

Comme pour les jurys nationaux, le jury international est chargé de l'inspection des plages et des ports postulants et de prendre des décisions. Ils ont la décision finale en ce qui concerne le décernement des prix. Les décisions du jury international sont communiquées aux jurys nationaux qui en informent les candidats. La FEE se réserve le droit de refuser ou de retirer un prix Pavillon Bleu si les critères impératifs n'ont pas été respectés, si la plage ou le port a enfreint aux règlements environnementaux nationaux ou si la plage ou le port a d'une toute autre manière porté atteinte aux objectifs ou à l'esprit du Programme Pavillon Bleu.

Les membres du jury international devraient aussi participer et apporter leur soutien en dehors des réunions par le biais de leurs connexions et de leurs compétences.

La Saison Programme Pavillon Bleu

Pendant la saison Pavillon Bleu les sites lauréats doivent se conformer aux critères du Pavillon Bleu. Les autorités locales et les dirigeants des ports sont chargés de s'assurer que leurs sites respectent les critères. Dans le cas de non respect dû à l'impossibilité de contrôler la situation ou pour toute autre raison, le Pavillon est retiré et l'opérateur national en est informé. La raison du retrait du Pavillon est affichée sur le panneau d'affichage Pavillon Bleu du site.



Concernant les plages, la qualité de l'eau doit être contrôlée par un laboratoire autorisé avant et lors de la saison Pavillon Bleu comme prévu par les critères. La mise au point des résultats de la qualité des eaux de baignade devrait être affichée sur la plage et communiquée à l'opérateur national. Ce dernier examine les résultats afin d'y repérer des problèmes de

qualité ou d'échantillon. En cas de problèmes éventuels, l'opérateur national devrait faire le nécessaire pour le résoudre aussi vite que possible. Par exemple, s'il y a un problème concernant la qualité de l'eau, il devrait prendre contact avec les autorités afin de trouver et de retirer la source de la pollution.

Le jury national est chargé de la responsabilité politique de rendre visite à tous les sites lauréats et de s'assurer que des contrôles ont été faits au moins une fois pendant la saison. Dans beaucoup de pays les inspecteurs nationaux rendent visite aux sites plusieurs fois pendant la saison. En général, c'est l'opérateur national qui effectue l'inspection, mais elle peut être réalisée par d'autres membres du personnel ou des



volontaires formés. Il est impératif que les personnes chargées des contrôles soient bien informées du programme. Elles doivent bien connaître les critères, et leur formation doit être d'un très haut niveau. Des contrôles très stricts des sites lauréats sont essentiels pour préserver la qualité, la réputation, l'efficacité et l'existence pérenne du programme

De temps en temps, les inspecteurs nationaux jouent le rôle de consultant pour les plages et les ports, en leur donnant des conseils sur les problèmes quotidiens et en distribuant des informations sur les meilleures pratiques et idées.

La Coordination Internationale rend également des visites d'inspection à certains sites lauréats pendant l'année. Les pays qui ont un nombre élevé de sites ont des inspections tous les ans, tandis que les pays avec moins de sites reçoivent des visites à l'intervalle de quelques années, ou bien, s'il y a des raisons précises. Les visites d'inspection peuvent être planifiées ou imprévues avec présence d'un inspecteur national ou non. Il est recommandé que l'inspecteur international accompagne les inspecteurs nationaux sur quelques visites afin de mieux définir la rigueur de l'interprétation des critères. Tout problème est communiqué à l'opérateur national. Les réponses sur le dénouement des problèmes doivent être soumises à la Coordination internationale dans un délai précis.

Les inspecteurs des Programmes Pavillon Bleu nationaux et internationaux ne peuvent pas contrôler les plages ou les ports tout le temps. Donc, c'est plutôt les autorités locales ou bien les dirigeants du port qui s'en chargent afin de s'assurer de la conformité aux normes. Ils signalent leur engagement au programme en signant un « contrat » de demande Pavillon Bleu.

Les visiteurs des plages ou des ports sont aussi invités et encouragés à donner leur avis sur les problèmes rencontrés à la coordination nationale et internationale. Les coordonnées des contacts sont affichées sur les bulletins d'information du Programme Pavillon Bleu sur chaque site. Les plaintes sont traitées immédiatement et peuvent avoir un effet sur le statut du site lauréat soit au cours de la saison en cour soit au cours de la saison suivante.

Après la saison

Une fois les Pavillons retirés, il est recommandé que l'opérateur national lance le recueil des informations pour l'année suivante, examine les problèmes, prenne des décisions sur les meilleurs moyens d'avancer avec la campagne, et programme les séminaires et les réunions pour les municipalités, les dirigeants et les autres groupes de partenaires.



5.4 Les Ressources Financières et les Outils de Support

Financer un Programme Pavillon Bleu National

Il existe plusieurs sources financières et modalités pour financer un Programme Pavillon Bleu. Bien que les opérations du Programme Pavillon Bleu ne soient pas nécessairement chères, elles ont toutes besoin de fonds. Les coûts pourraient se répartir ainsi :

- Les coûts de lancement : le temps et l'expertise nécessaires pour mener des études de faisabilité
- Les droits d'adhésion annuelle de la FEE
- Les coûts de l'exploitation de l'organisation; les salaires du personnel, les frais généraux,...
- L'organisation des réunions
- L'achat des Pavillons
- La production et l'achat de la signalisation
- Les taxes annuelles du Pavillon Bleu par plage ou par port (30-36 en 2006 selon le nombre de sites par pays)
- L'analyse de la qualité des eaux de baignade (si ceci n'est pas pris en charge par les autorités / municipalités)
- La sensibilisation au programme

Les fonds nécessaires pour prendre en charge ces coûts viennent en général des :

subventions gouvernementales – des agences et ministères publics (tels que l'environnement, le transport, le tourisme et la santé) étant donné que les objectifs du Programme Pavillon Bleu reflètent les politiques et les programmes publics ou leur sont complémentaires (y compris au niveau local)

sponsors – du secteur privé (comme le commerce, le voyage et les loisirs ou les associations commerciales, les entreprises particulières, les institutions financières et les banques) qui peuvent financer des programmes ou fournir des produits compatibles avec les points indiqués par le programme, par exemple, le recyclage ou les équipements liés aux activités côtières

droits – les droits dus aux opérateurs nationaux pour les demandes d'adhésion servent de contribution financière au programme dans la plupart des pays.



Autres Ressources

Le Programme pourrait aussi tirer profit de la participation des différents partenaires :

Les volontaires – qui pourraient réduire considérablement les coûts ou bien apporter de nouvelles réflexions et compétences issues des communautés locales ou des institutions partenaires

Les partenaires techniques – entreprises particulières, organisations non gouvernementales, universités, centres techniques et programmes sociaux, qui peuvent offrir des appuis par la participation au jury, les visites d'évaluation ou d'inspection ainsi que le développement et l'évaluation des critères.

Les partenaires en communication – les publications peuvent promouvoir les programmes tandis que les événements majeurs ayant lieu dans les zones côtières, comme les foires culturelles, les spectacles ou les concours sportifs, peuvent faciliter les efforts de sensibiliser et d'éduquer les usagers sur la gestion efficace de l'environnement marin

Les partenaires officiels – les organes officiels reconnus peuvent soutenir le programme grâce à leurs relations et à leur réputation

Outils de Support

Plusieurs outils, élaborés aussi bien par la Coordination Internationale du programme qu'au niveau national, existent pour appuyer la mise en place du Programme Pavillon Bleu, il s'agit de :

Publications – les manuels de l'opérateur national, les lignes directrices pour effectuer les visites d'inspection du programme sur les plages et dans les ports ; les manuels et supports de formation ; le bulletin bimestriel d'information du Pavillon Bleu ; les manuels de l'opérateur de la plage et du port

Supports de relations publiques – dépliants, communiqués de presse, vidéos, reportages et autres

Réunions et ateliers – réunions annuelles des opérateurs nationaux et ateliers de formation, visites de consultation et d'inspection

Événements – cérémonie pour battre le Pavillon Bleu, désignation d'un jour Pavillon Bleu, autres activités environnementales et pédagogiques (par exemple, les concours, les visites guidées)



L'Expérience européenne du Programme Pavillon Bleu

Le Programme Pavillon Bleu existe en Europe depuis presque vingt ans et offre une source importante de connaissances basées sur leurs expériences. Les leçons suivantes ont été apprises par les différents pays.

La Grèce – Le Chemin vers le Tourisme Côtier Durable

- Avant l'introduction du programme, l'organisation de la plage était médiocre, les équipements étaient de mauvaise qualité, et l'environnement suscitait peu d'intérêt. L'aspect économique était prédominant : comment attirer les touristes sans trop s'occuper de l'avenir ?
- La collecte des fonds auprès des sponsors privés en réponse stratégique au manque de subventions gouvernementales à partir de 2000 a offert la possibilité de garder son indépendance vis-à-vis du milieu politique, ce qui a permis à l'opérateur du Programme Pavillon Bleu d'appliquer une politique d'amélioration de la qualité des plages. Les critères du décernement du prix sont devenus alors plus stricts.
- La crédibilité acquise ainsi que les résultats sur site ont mobilisé les autres secteurs, tels que les hôteliers qui se basent sur les procédures de demande du Pavillon Bleu afin de préparer les rapports environnementaux sur lesquels ils sont jugés par les tours opérateurs étrangers.
- Actuellement, dans de nombreuses communes littorales, il existe une certaine fierté d'avoir obtenu le prix Pavillon Bleu, ce qui est démontré par les fêtes organisées au moment de battre le pavillon. Le développement d'un tourisme de meilleure qualité fait partie des avantages économiques engendrés. Le développement économique résultant du tourisme accompagne la conservation de la nature, en facilitant la démarche vers la durabilité, plutôt que de dépendre seulement des mesures législatives.

France – Les avantages économiques

- En tant que pays fondateur du Programme, le prix sert à distinguer et à améliorer l'image des communes côtières françaises qui ont utilisé le programme comme outil d'amélioration de la gestion des zones littorales et comme support à la conformité de la législation côtière nationale (Loi Littoral, 1986).
- Le programme français a facilité l'effort de se conformer aux attentes croissantes des touristes, surtout nord européens, en matière d'environnement et de sécurité. La compétitivité de la France en tant que destination touristique s'est ainsi renforcée.

L'Espagne – L'Avancement grâce à l'éducation et aux partenaires.

- En tant que destination touristique majeure, l'Espagne était au premier rang des pays ayant reçu le prix Pavillon Bleu en 2005. Son programme est basé sur l'information et l'éducation fournies aux usagers, aux autorités et aux populations locales. Les manuels du Programme Pavillon Bleu ont été publiés pour les plages et les ports, suite à l'Accord de Coopération signée entre l'opérateur national et le gouvernement (Secretaría de Estado, de Comercio, Turismo y Pyme). D'autres supports informatifs, y compris une synthèse des 60 activités environnementales pédagogiques, ont aussi été distribués.
- L'ouverture du programme aux partenariats du secteur privé a favorisé l'expansion des activités d'information et d'éducation. Les relations entre les sponsors du secteur privé et l'opérateur national du Programme Pavillon Bleu sont réglées par un Code de déontologie stricte, qui facilite l'application d'un programme qui est indépendant, participatif et pluridisciplinaire.

Les compléments de renseignements sur les programmes nationaux, les plages et ports précis qui ont reçu le prix Pavillon Bleu se trouvent sur les liens du site web du Programme Pavillon Bleu : www.blueflag.org

6. L'Adaptation du Programme Pavillon Bleu au nouveau pays adhérent

En se basant sur les expériences recueillies, le processus de développer et d'adapter le Programme Pavillon Bleu au contexte de nouveau pays comporte les étapes suivantes. En premier lieu, il est nécessaire de trouver un groupe ou un représentant approprié pour initier le contact avec la FEE et faciliter le processus.

Qui mobilise le processus ?

Pendant la phase initiale, un coordinateur devrait être nommé pour mobiliser le lancement du Programme Pavillon Bleu dans le nouveau pays. En général, cette personne est un représentant d'une organisation non gouvernementale (organisation membre de la FEE). Dans les cas où l'organisation membre n'a pas été identifiée, un représentant du gouvernement ou du secteur privé peut se charger de ce rôle pendant la phase initiale du programme.

Une organisation non gouvernementale nationale doit être chargée de la coordination du programme au-delà de la phase initiale. Cette organisation doit être membre de la FEE. Pour être éligible, l'organisation doit posséder le statut d'une organisation à but non lucratif, non gouvernementale et indépendante, avec l'éducation et la protection environnementale au cœur de ses objectifs. Il faut ainsi :

- Devenir membre de la FEE
- Se conformer aux lois de la FEE
- Avoir accès aux fonds nécessaires pour payer ses droits d'adhésion à la FEE
- Avoir la capacité d'organiser le Programme Pavillon Bleu
- Être disposé et consentant à participer aux activités de la FEE, et avoir les ressources pour coordonner au moins un des cinq programmes de la FEE

Au centre de l'organisation, une personne doit être nommée Opérateur national du Programme Pavillon Bleu. Cette personne sera le représentant officiel du Programme Pavillon Bleu dans ce pays et le point de contact avec la Coordination Internationale.

1. Mener un atelier du Programme Pavillon Bleu : qui présentera le Programme Pavillon Bleu à une gamme étendue et représentative des partenaires nationaux et régionaux à savoir, le processus, les procédés d'adhésion et l'étude de faisabilité.

2. Créer un comité national du Programme Pavillon Bleu : qui collaborera avec la Coordination Nationale sur la création du Programme depuis la phase initiale jusqu'à l'application finale, et définira une stratégie ou un plan d'application pour le Programme Pavillon Bleu, ainsi que l'exécution de l'étude de faisabilité, la formation, les programmes d'investissement, l'avancement de l'échange de l'information et du suivi.

Pour lancer le programme dans un nouveau pays, il faut d'abord créer un Comité National du Programme Pavillon Bleu composé de plusieurs parties qui pourraient comprendre :

- Les autorités nationales de la qualité de l'eau
- Les autorités nationales du tourisme
- Les comités nationaux pour la sécurité
- Les associations nationales des autorités et des intérêts locaux
- Les organisations non gouvernementales qui représentent les intérêts environnementaux, culturels, et les intérêts de l'éducation environnementale
- Le représentant national du tourisme
- L'Association nationale des consommateurs

3. Initier une étude du Programme Pavillon Bleu : une étude de faisabilité qui analyse les capacités dont dispose un nouveau pays pour établir un programme (voir Boite 11). Cette étape se concentre sur trois questions : Est-ce que le programme est nécessaire ? Si oui, est-il bien reçu des participants ? Y a-t-il assez de ressources humaines, technologiques et institutionnelles pour que le programme continue d'exister ? L'évaluation de l'étude de faisabilité est menée par la personne chargée de la phase initiale du programme, avec l'aide de la FEE. Une visite au pays a lieu pour recueillir plus d'informations et rencontrer les partenaires concernés. L'étude de faisabilité montre les manques de ressources qui doivent être comblés afin de lancer le programme.

L'Etude de faisabilité du Programme Pavillon Bleu

Un questionnaire de faisabilité a été développé afin de faciliter la collecte des informations par les pays pour juger si les éléments de base nécessaires pour établir le Programme Pavillon Bleu sont présents. La question de base à considérer est :

- *Y a-t-il assez de ressources humaines, technologiques et institutionnelles pour que le programme continue d'exister ?*

Le questionnaire de faisabilité facilite aussi le recueil des informations sur le cadre institutionnel et légal, sur les ressources humaines et technologiques ainsi que sur les autres points de vue: les menaces à l'environnement, la qualité de l'eau, la gestion environnementale, la santé et la sécurité publique, l'éducation environnementale et les questions sociales, culturelles et économiques. En général, le profil du pays est rempli par les autorités gouvernementales.

La FEE peut aussi soutenir la finalisation de l'Etude de faisabilité, qui est menée par le Coordinateur (personne ou institution) chargé de l'exécution de la Phase de faisabilité, avec la coopération de la FEE. Le jury international doit donner son approbation à l'étude.

L'Etude de Faisabilité est disponible sur le site du Programme Pavillon Bleu : www.blueflag.org

4. Evaluation des critères : sur la base de l'évaluation de l'Etude de faisabilité, le comité national et la FEE détermine l'application des critères internationaux pour mieux refléter les conditions environnementales, sociales et économiques, les ressources humaines et technologiques et le cadre institutionnel du pays. Il doit être possible de suivre et de contrôler toute adjonction ou adaptation aux critères internationaux..La FEE doit donner son approbation aux adaptations régionales des critères.

5. Exécution de la phase pilote du Programme Pavillon Bleu : Ce programme servira de plate-forme au pilotage du programme afin de combler les lacunes qui auraient été découvertes. C'est aussi une plate-forme pour la mise au point de nouvelles normes sur les plages et les ports. Les plages et les ports pilotes devraient servir de sites d'apprentissage, et par la suite, de modèles pour les plages et les ports candidats. Les critères pour les plages et les ports et les lignes directrices reçoivent l'approbation du Comité de Direction de la FEE.



Que devient le Comité national ?

Après le lancement final du Programme Pavillon Bleu dans un pays, le Comité National, ou une partie du Comité, devient le jury national, qui chaque année examine et choisit les candidats au Programme Pavillon Bleu dont les demandes seront soumises au jury international.

7. Les expériences des nouveaux pays non européens

South Africa: Advantages for Local Communities

Bien que le Programme Pavillon Bleu existe en Afrique du Sud depuis peu de temps seulement, il ne cesse de se développer, en attirant l'appui des autorités gouvernementales puisqu'il contribue directement à la mise en application de la législation et des politiques nationales. Il est vu aussi comme un moyen de développement du tourisme en Afrique du Sud. Son début prometteur incite l'expansion potentielle du Programme Pavillon Bleu aux autres pays d'Afrique Australe et Orientale.

Environ 68 % de tous les touristes internationaux et 71 % des visiteurs nationaux ont visité les plages de la région de KwaZulu-Natal, soit 680 000 touristes internationaux et près de 6 millions de nationaux. En général, un visiteur international au KwaZulu-Natal dépense environ 1.600 rands par jour tandis que ce montant descend à 800 rands pour le visiteur local. L'adhésion de la région à un écolabel reconnu au niveau mondial devrait générer des avantages aux municipalités qui participent au Programme Pavillon Bleu.

- La création d'emplois pour certaines catégories de la population au chômage (dans le cadre du projet Coastcare)
- La hausse du nombre des visiteurs des plages
- L'amélioration du comportement des visiteurs sur les plages (le niveau du vandalisme et d'endommagement des biens a baissé)
- Les retours positifs des visiteurs des plages après avoir fréquenté une plage bien entretenue
- Les entreprises locales se servent du prix Pavillon Bleu à des fins publicitaires, et
- La valeur des maisons à proximité des plages Pavillon Bleu a augmenté.



Caribbean: Regional Development to National Administration

Le Programme Pavillon Bleu aux Caraïbes a servi de catalyseur aux modifications importantes apportées à la gestion des plages dans la région. Cinq pays ont des comités nationaux qui coordonnent les programmes des agences autonomes avec un but commun et qui gèrent désormais le programme.

Le programme Pavillon Bleu des Caraïbes a démarré avec une coordination régionale et un siège. Après quelques temps et de l'expérience, l'administration du programme a été prise en charge par les organisations nationales qui ont des contacts directs avec les éléments internationaux du programme.

Depuis quelques années, l'industrie touristique caribéenne a participé à plusieurs initiatives destinées à sensibiliser l'industrie à l'environnement et à tirer profit des opportunités croissantes pour la gestion et la promotion environnementales offertes par les programmes de certification du tourisme durable volontaire. Le PNUE, l'OMT et la FEE ont invité les partenaires caribéens de l'environnement et du tourisme à participer à l'atelier sur l'évaluation de la faisabilité qui a eu lieu à Porto Rico en décembre 1999. La région s'est rendu compte des avantages offerts par un système qui est reconnu en Europe, qui est un marché porteur très important aux Caraïbes.

Le choix d'une approche régionale pour le développement des critères reflète la nature du Programme caribéen du Pavillon Bleu. Les normes régionales ont été prises en compte, y compris celles déjà en application portant sur la qualité de l'eau dans le contexte du Protocole d'Aruba, de la Convention de Cartagena sur les sources et les activités terrestres contribuant à la pollution marine. Par ailleurs, le suivi des récifs coralliens à proximité des plages témoigne de l'importance accordée aux milieux naturels essentiels et à l'environnement propre à la région. Il contribue aussi à l'application d'un autre Protocole régional de la Convention de Cartagena, à savoir, le Protocole sur les Zones et les Espèces Protégées (SPAW).

Une étude de faisabilité caribéenne réalisée par la suite a renforcé l'éligibilité de la région et l'intérêt au Programme Pavillon Bleu aux Caraïbes. En tant que région marquée par la présence de petits pays insulaires en développement où les plages et les zones littorales jouent un rôle majeur dans le développement socio-économique, les Caraïbes étaient la première région à satisfaire les obligations d'éligibilité au Programme Pavillon Bleu. Suite à la réunion tenue à Porto Rico, les critères caribéens sur les plages ont été formulés. Actuellement, les critères internationaux n'ont pas encore été définis. La région a pris la décision d'appliquer directement aux Caraïbes les critères européens concernant les ports.

En mai 2001, l'Organisation du Tourisme des Caraïbes, Caribbean Conservation Association (l'Association caribéenne de la protection de l'environnement), Caribbean Alliance for Sustainable Tourism of the Caribbean Hotel Association (CAST/CHA – L'Alliance caribéenne pour le tourisme durable de l'Association des Hôteliers des Caraïbes), avec le support de la FEE et du PNUE, ont défini la base pour la création du Consortium Pavillon Bleu des Caraïbes (BFCC). Ils ont formé l'équipe inter agence régionale chargée de la mise en application du Programme Caribéen du Pavillon Bleu. En octobre 2002, le CCA (au nom du Consortium Pavillon Bleu des Caraïbes) a été reconnu formellement en tant que membre de la FEE, conformément aux lois de cette organisation.

Le programme caribéen a été géré par la région, les opérateurs et les jurys nationaux travaillant en liaison avec le Consortium Pavillon Bleu des Caraïbes et un jury régional qui communique avec les acteurs internationaux. En 2006, la fonction régionale était jugée superflue. Les organisations sans but lucratif dans chaque pays se sont préparées à l'adhésion à la FEE et se sont chargées de la coordination des programmes au niveau national.

Depuis le développement initial du programme dans la région, les critères spécifiques à cette zone ont été adaptés pour en faire des critères internationaux sur les plages. Ceci témoigne de la flexibilité du programme international et de sa capacité à inclure les modifications et les développements au fur et à mesure que le programme s'étend aux zones nouvelles. Il reflète aussi la force du programme international en ayant une identité stable qui permet l'intégration des variations régionales, plutôt que d'en faire des exceptions.



Le Canada : Un acteur des communes bien venu

Au Canada, le Programme Pavillon Bleu est géré par l'Environmental Defence (La Défense de l'Environnement), une organisation à but non lucratif et membre de la FEE. Celle-ci s'est rendu compte que le Programme Pavillon Bleu produit une meilleure image sur la qualité des plages. Son déploiement initial à Toronto, Ontario, qui est connu pour la mauvaise qualité de ses eaux de baignade, a permis au Programme Pavillon Bleu d'établir un rôle efficace d'inspecteur tiers. Leur site interactif, www.blueflag.ca, qui offre les résultats les plus récents des évaluations de la qualité des eaux des plages participantes, est un outil inestimable d'ouverture publique au programme, et il y a une hausse du nombre des visiteurs enregistrés chaque année.

Les critères supplémentaires sur la gestion, l'éducation et la sécurité environnementale ont servi à attirer l'engagement de partenaires à collaborer sur un objectif commun. L'intérêt suscité par le programme ne cesse de croître et l'Environmental Defence (la Défense de l'Environnement) reçoit de l'aide pour la promotion du programme aux nouvelles communes.

L'Environmental Defence (La Défense de l'Environnement) se rend compte des possibilités offertes pour développer la bonne gestion des plages participantes au Programme Pavillon Bleu. Il crée des partenariats avec les groupes qui se préoccupent de la gestion des zones littorales, avec les organisations qui soutiennent les activités de loisirs et avec les petites associations à but non lucratif qui donnent leur appui aux programmes de sensibilisation et aux programmes pédagogiques pour les plages.

8. Les leçons apprises



Les écolabels (ou les prix) peuvent jouer deux rôles majeurs.

L'exemple du Programme Pavillon Bleu, avec ses débuts européens, basé sur presque 20 ans d'expérience confirme qu'il y a eu des améliorations non seulement dans la gestion directe des plages, des ports et des activités liées aux maritimes, mais aussi dans l'administration des zones littorales dans les endroits où il a été mis en application.

L'approche holistique de la gestion des zones littorales, qui s'est développée au fur et à mesure que le programme a pris de l'ampleur, s'est révélée être le facteur clé en facilitant la mise en application des principes du développement durable.

Il a servi comme moyen de renforcer l'engagement du gouvernement, de mobiliser l'industrie à dépasser la conformité à la législation et établir des partenariats essentiels entre les secteurs public et privé, qui ont tous joué des rôles majeurs dans la pérennité du programme lui-même, et indiqué le chemin vers la durabilité.

Par conséquent, les plages et les ports Pavillon Bleu sont synonymes de qualité et répondent donc aux demandes et aux attentes croissantes des visiteurs d'un environnement sain.

Il faut bien noter que dans le processus d'adaptation et d'établissement d'un nouveau Programme Pavillon Bleu, il est impératif de respecter les caractéristiques nationales ainsi que les différences sociales et environnementales. Les réunions régulières des comités nationaux dans la phase initiale sont indispensables, tout comme les ateliers Pavillon Bleu. Au fur et à mesure que le programme s'étend aux nouveaux endroits, il faudra évaluer et éventuellement modifier la pertinence des critères internationaux existants.

Les caractéristiques régionales doivent être prises en compte aussi. Aux Caraïbes, les récifs coralliens et les mangroves sont des éléments importants et uniques à l'environnement. Alors les critères portant sur la protection et le suivi des récifs et sur l'éducation à ces zones sensibles ont été inclus pour cette région.

Parmi les défis présentés au moment d'introduire le programme aux nouveaux pays reste le besoin de concevoir des modalités et des partenariats créatifs afin de combler les lacunes dans les ressources techniques et dans les capacités de contrôle dans les phases initiales du développement. Par ailleurs, la sensibilisation du public, ainsi que l'appréciation des initiatives volontaires, de leurs avantages et faiblesses sont des éléments critiques à leur succès et à leur crédibilité.

En bref, le Programme Pavillon Bleu :

- Peut servir d'outil pour formuler et renforcer les objectifs des politiques et des actions nationales, régionales et locales en ce qui concerne la gestion des zones littorales afin de stimuler le développement socio économique et touristique
- Présente des opportunités pour renforcer les capacités locales et nationales existantes de la gestion des zones littorales
- Offre des possibilités d'établir des contacts aux niveau national et international entre les organisations, les autorités, les institutions pédagogiques, les industries, les experts...
- Présente un cadre dans lequel le public et les organisations privées et publiques peuvent s'entretenir et collaborer sur les objectives communs liés à l'environnement, à la sécurité et à l'éducation
- Peut accroître le degré d'observation au niveau national des législations et des politiques nationales et régionales ainsi que des règlements côtiers
- Sert de plate-forme de discussion et de résolution des conflits portant sur la gestion des zones littorales et les autres initiatives environnementales communautaires



Contacts

FEE/International Blue Flag Coordination

Scandiagade 13

2450 Copenhagen SV

Denmark

Télé : +45 33 79 00 79 (du lundi au jeudi 10h à 15h, vendredi 10h à 14h)

Télécopie : +45 33 79 01 79

E-mail// Courriel : blueflag@blueflag.org or coordination@blueflag.org

Site Internet : www.blueflag.org

International Blue Flag Coordination: [Finn Bolding Thomsen](#) or [Carrie A. Dean](#)

Les coordonnées de toutes les autres organisations membres de la FEE et du Programme Pavillon Bleu sont disponibles sur les sites :

www.fee-international.org

www.blueflag.org

Les organisations et les renseignements complémentaires

Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement – La Division Technologie, Industrie et Economie (DTIE) l'Economie collabore, sous l'égide du PNUE, avec les gouvernements, les autorités locales et les industries (y compris le tourisme) pour promouvoir des politiques et des pratiques qui sont plus saines et plus sûres, encouragent l'utilisation optimale des ressources naturelles, défendent la gestion appropriée des produits chimiques, intègrent les coûts environnementaux, et réduisent la pollution et les risques sur la population et l'environnement. (<http://www.unep.fr>)

L'Organisation Mondiale du Tourisme – Une organisation intergouvernementale faisant office de tribune au niveau mondial en ce qui concerne les politiques de tourisme et les questions s'y rattachant. Elle soutient le développement durable du tourisme et offre une assistance technique aux pays en voie de développement. Depuis 2003, l'OMT possède le statut d'Agence Spécialisée des Nations Unies. (<http://www.world-tourism.org/sustainable>)

Le Programme Caraïben sur l'Environnement – Encourage la coopération régionale des 32 membres sur la protection et le développement de l'environnement marin de la région des Caraïbes entière et sert de Secrétariat à la Convention de Cartagena gérée par le PNUE. (<http://www.cep.unep.org>)

L'Organisation du Tourisme des Caraïbes (CTO / OTC) – Une agence de développement du tourisme ayant 33 pays membres des Antilles francophones, anglophones, hispanophones et hollandaises des Caraïbes, ainsi que des organisations privées ; le siège social se trouve à la Barbade avec des organes de marketing basés à New York, à Londres et à Toronto. (<http://www.onecaribbean.org>)

Caribbean Conservation Association (CCA ou l'Association caribéenne de la protection de l'environnement) – Le plus ancien des organismes régionaux aux Caraïbes (38 ans) ; ses membres : 18 pays des Caraïbes, 19 organisations à but non lucratif et plusieurs membres privés et du monde des affaires. (<http://www.caribbeanconservation.org>)

Caribbean Alliance for Sustainable Tourism (CAST ou L'Alliance caribéenne pour le tourisme durable) représente la partie environnementale de Caribbean Hotel Association CHA ou l'Association des Hôteliers des Caraïbes, qui encourage une gestion plus sensible à l'environnement chez les hôteliers caribéens. (<http://www.cha-cast.com>)

International Lifesaving Federation (ILS ou la Fédération Internationale du Sauvetage) – soutient et assiste la coordination des activités du développement du sauvetage pour les fédérations et les régions membres. (<http://www.ilsf.org>)

Reef Check – Spécialisée dans l'éducation et la protection des récifs coralliens, (<http://reefcheck.org>)